

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 6 juillet 2011 relatif à l'approbation du cahier des charges « navires du futur »

NOR : PRMX1118619A

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, notamment son article 8,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le cahier des charges « navires du futur » relatif à l'action 1 du programme « véhicule du futur » créé par la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 susvisée est approuvé (1).

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 juillet 2011.

FRANÇOIS FILLON

(1) Le cahier des charges est consultable sur le site de l'ADEME à l'adresse suivante : <http://www.ademe.fr>